

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	1
Absents :	3
Ayant pris part au vote :	20

Séance publique du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-deux, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Sébastien FABRE

Délibération n° DL20231213 AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors échéances d'emprunts et dépenses reportées dans l'état des restes à réaliser). Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre / article	Crédits votés en 2024	25%
10	15 000,00	3 750,00
1025	15 000,00	3 750,00
20	23 156,00	11 148,00
2031	44 592,00	11 148,00
204	70 538,04	17 634,00
2041312	19 538,04	4 884,51
20422	1 000,00	250,00
2041492	50 000,00	12 500,00
21	2 705 988,26	686 619,00
211	15 000,00	3 750,00
2121	13 536,00	3 384,00
2128	1 017 058,39	254 264,59
2131	15 000,00	3 750,00

21316	8 543,00	2 135,75
2173	1 250 000,00	312 500,00
21351	71 775,16	17 943,79
2131	35 345,80	8 836,45
2152	11 500,00	2 875,00
21331	40 497,89	10 124,47
21374	71 500,00	17 875,00
21363	3 000,00	750,00
2158	71 135,27	17 783,81
21371	3 000,00	750,00
21341	2 000,00	500,00
2138	11 000,00	2 750,00
458102	1 000,00	250,00
TOTAL	2 815 682,30	719 401,00

La limite de 719 401 € correspond à la limite supérieure que la Commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Où l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. **D'autoriser** Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits votés en 2024 (hors échéances d'emprunts et dépenses reportées)
2. **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Sébastien FABRE



Délibération certifiée exécutoire par : 19 DEC. 2024
- Sa transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2024
- Sa publication :
o Affichée le : 19 DEC. 2024
o Retirée le :